



Assemblée générale

UN LIBRARY

SEP 30 1992

UNISA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/47/364  
18 août 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 97 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,  
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES  
DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Rapport du Secrétaire général

I. PROGRES REALISES DANS LE PROCESSUS DE PAIX EN AMERIQUE CENTRALE

1. La Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA) constitue une importante initiative dans le cadre des efforts concertés que les présidents des pays d'Amérique centrale ont déployés, avec le soutien du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'instaurer la paix dans la région. La signature, le 7 août 1987, du processus pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale [Accord d'Esquipulas II (A/42/521-S/19085, annexe)] a été un progrès important dans le processus de paix. L'un des principes fondamentaux de cet accord est que la paix et le développement sont indissociables. Par ailleurs, les présidents des pays d'Amérique centrale ont reconnu qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans le règlement du problème des populations déracinées.

2. Le plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/42/949, annexe), qui a été élaboré pour répondre aux préoccupations ci-dessus, comporte un chapitre consacré à l'aide d'urgence aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées. Ce chapitre a été développé comme plan d'action concerté qu'a adopté la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale en mai 1989 à Guatemala (voir A/44/527 et Corr.1 et 2, annexe), dont le programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE) fait partie intégrante.

\* A/47/150.

3. Depuis lors, des progrès importants ont été enregistrés dans le processus de paix à l'échelon de la région, notamment la fin des hostilités et le début de réconciliation nationale au Nicaragua, la conclusion des accords de paix en El Salvador et les efforts en cours pour instaurer la paix au Guatemala. Les objectifs de la Conférence ont continué à bénéficier d'un soutien diplomatique, comme en témoigne le communiqué final du Sommet de San José VIII, qui a réuni à Lisbonne en février 1992 les ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté économique européenne (CEE) et des pays d'Amérique centrale. Plus récemment, au cours de sa vingt-deuxième Assemblée générale, l'Organisation des Etats américains (OEA) a, dans sa résolution du 18 mai 1992, félicité la Conférence pour sa contribution au processus de paix dans la région.

## II. CONTRIBUTION DU PLAN D'ACTION CONCERTÉ ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE

### A. Evolution de la situation des populations déracinées d'Amérique centrale

4. Dans le cadre de la Conférence, les pays participants (à savoir, les cinq pays d'Amérique centrale, le Belize et le Mexique) se sont efforcés de quantifier, en procédant à des enquêtes à l'échelon national, l'incidence et l'ampleur du phénomène des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Ces enquêtes ont abouti à la conclusion - et celle-ci a été soumise à la Conférence tenue en mai 1989 - que 2 millions de personnes, dont la population cible de la Conférence, avaient pâti des conflits régionaux au cours des deux dernières décennies. Sur ce total, quelque 150 000 étaient des personnes ayant le statut de réfugié et 61 500 des rapatriés. La Conférence a reconnu par ailleurs que les conflits régionaux avaient également provoqué d'importants déplacements de population à l'intérieur et à l'extérieur des pays. Ces deux dernières catégories représentaient, selon les estimations, environ 1,8 million de personnes sur le nombre total de personnes déracinées dans la région.

5. Entre mai 1989 et juin 1992, la situation des populations visées par la Conférence a sensiblement évolué. Il y a actuellement dans la région plus de rapatriés que de réfugiés. Selon les estimations officielles, le nombre des réfugiés est maintenant de 103 250, dont environ 90 % se trouvent au Belize, au Costa Rica et au Mexique.

6. L'une des grandes réalisations de la Conférence est d'avoir su promouvoir et réaliser le rapatriement librement consenti dans des conditions de sécurité et de dignité. A la fin de décembre 1991, 107 170 Centraméricains étaient retournés dans leur pays d'origine, principalement au Nicaragua (64 %), en El Salvador (25 %) et, à un moindre degré, au Guatemala.

7. Il demeure difficile d'évaluer le nombre exact des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Selon les estimations officielles, il était d'environ 658 000 au total à la fin de 1991. La plupart de ces personnes sont concentrées en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua. Le nombre des personnes déplacées à l'extérieur de leur pays est encore plus difficile à évaluer : au Belize, il y en a environ 28 000, dont au moins 20 000 pourraient

prétendre au statut de réfugié, et au Costa Rica, quelque 80 000. Le Guatemala, le Honduras et le Mexique reconnaissent qu'il existe des personnes déplacées hors de leur pays, mais ne donnent pas de chiffres.

8. Dans certains pays, les processus de paix et de réconciliation ont à leur tour créé de nouveaux déplacements de population. De plus en plus, les efforts visant à remédier au problème des populations déracinées prennent en considération d'autres catégories de personnes, par exemple les victimes de guerre, les personnes handicapées et les soldats démobilisés, dont beaucoup retournent maintenant dans leur communauté d'origine.

9. Les projets issus de la Conférence atteignent, selon les estimations, le tiers environ de la population cible. Ils visent de plus en plus à mettre en place des solutions intégrées et à renforcer la capacité des communautés d'accueil, sans faire de distinction entre les divers groupes. Le programme PRODERE, par exemple, profite indirectement à plus de 700 000 personnes vivant dans 50 municipalités de six pays. Le nombre des bénéficiaires directs du programme est d'environ 320 000 au total dont à peu près 10 % de réfugiés et de rapatriés.

#### B. La Conférence, point de départ d'une action concertée

10. Le plan d'action de la Conférence se caractérise notamment par le fait qu'il tire son origine d'un accord entre les cinq pays d'Amérique centrale, le Belize et le Mexique, la communauté internationale, le système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ce qui contribue au processus de paix dans la région. La Conférence a reconnu que toute solution durable du problème des populations déracinées passe par l'entente de toutes les parties concernées, dans le cadre d'un processus dynamique capable de s'adapter en fonction de l'évolution de la situation dans la région.

11. Le plan d'action contient donc divers engagements touchant les principes fondamentaux du droit en faveur des réfugiés, l'assistance humanitaire et le développement social et économique, ainsi que des mécanismes précis de suivi et de vérification. L'énoncé de ces engagements est complété par des politiques et stratégies visant à trouver des solutions durables dans une perspective strictement humanitaire et apolitique.

#### C. Elaboration de politiques spécifiques en faveur des populations déracinées

12. A l'échelon national, les pays participants ont adopté des politiques pour régulariser la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées. Au Belize, la loi sur les réfugiés a été promulguée en 1991; le Honduras a ratifié la Convention des Nations Unies de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, et le Costa Rica a décrété une période d'amnistie d'un an pour permettre aux personnes déplacées à l'extérieur de leur pays de régulariser leur situation. Le Salvador, le Guatemala et le Nicaragua ont pris des mesures visant à faciliter la réintégration juridique des rapatriés, notamment en ce qui concerne les papiers. Le Mexique devrait adopter bientôt une législation permettant l'application de réformes en faveur des réfugiés.

#### D. Mécanismes de suivi de la Conférence

13. On a jugé que pour combiner des initiatives humanitaires et des activités de développement dont l'importance relative changerait à mesure que le processus issu de la Conférence évoluerait, il fallait "un mécanisme de suivi capable de prendre dûment en compte les besoins des populations bénéficiaires et d'y répondre rapidement et avec flexibilité". Ces mécanismes ont donc été créés aux échelons national, régional et international. Aux échelons régional et international, les sept pays participants devaient, selon le plan d'action, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies par le biais du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), créer un comité de suivi.

14. Présidé à tour de rôle par chacun des sept pays, le Comité de suivi a été créé pour évaluer l'orientation du plan d'action et coordonner les nouvelles mesures de soutien aux populations déracinées.

15. Depuis mai 1989, le Comité s'est réuni périodiquement au niveau régional, et sert de cadre pour l'étude de questions telles que l'appui aux initiatives de paix, les droits de l'homme et l'intégration des ONG dans le processus de la Conférence afin de compléter les efforts déployés par les gouvernements ainsi que le problème de l'accès à la terre.

16. Le Comité de suivi a également tenu deux réunions importantes au niveau international : à New York en juin 1990 et à San Salvador en avril 1992. Les pays participants ont à ces occasions présenté une analyse des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action adopté par la conférence (A/44/527, annexe, par. 40 et 41), une réévaluation des priorités nationales en ce qui concerne les populations déracinées, et dégagé les besoins qui en résultent en matière d'aide internationale.

17. Des comités nationaux ont été créés dans chacun des pays participants en vue d'appuyer les processus nationaux de réconciliation et de reconstruction et d'améliorer l'exécution des projets de la Conférence ou de redéfinir des projets qui n'avaient pas été financés. Dans la plupart des cas, les ministères chargés de la planification et/ou du développement sont représentés afin de garantir l'intégration des populations déracinées dans les plans nationaux de développement.

18. Les commissions tripartites composées de représentants du pays d'origine, du pays d'asile et du HCR ont particulièrement bien réussi à garantir le retour des personnes déracinées dans des conditions de sécurité et de dignité. Dans certains cas, des équipes techniques binationales ont été créées pour résoudre des problèmes spécifiques tels que le passage de la frontière, la reconnaissance des études entreprises à l'étranger et les problèmes de documents.

19. Les groupes d'appui prévus dans le plan d'action se sont révélés utiles pour harmoniser les critères et mettre au point les propositions de projet et, dans certains cas, ils ont abordé des questions humanitaires plus générales.

La préparation de la deuxième réunion internationale du Comité de suivi a consolidé les relations entre les gouvernements et la communauté internationale.

20. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle fondamental dans l'exécution du plan d'action. Leur participation à l'exécution des projets et à la campagne en faveur des populations déracinées a été facilitée par la création de l'Association générale des ONG d'Amérique centrale et le soutien fourni par la communauté internationale et le système des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales ont aidé la plupart des pays à formuler des projets qui seront présentés à la deuxième réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale.

E. La Conférence en tant qu'instrument de mobilisation des ressources

21. La Conférence a aussi constitué un moyen important de mobiliser des ressources non remboursables additionnelles pour la région. Au cours de la première réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence, qui a eu lieu à New York en juin 1990, les pays participants ont présenté 59 projets prioritaires nécessitant un financement extérieur de 161 millions de dollars. Au total, 34 projets ont reçu un financement total ou partiel de 65 millions de dollars et sont actuellement en cours d'exécution. En outre, le Gouvernement italien s'est engagé à verser 815 millions de dollars pour financer le projet PRODERE. On estime qu'environ 60 millions de dollars ont été versés directement par le canal des ONG pour des projets de la Conférence.

22. Selon les estimations, les fonds mobilisés pour des projets nationaux, la contribution italienne au PRODERE, les fonds destinés aux activités régionales d'appui et ceux fournis par l'entremise des ONG s'élèvent au total à quelque 245 millions de dollars. Ce montant ne comprend pas les contributions des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de la CEE et du Japon à la Commission internationale d'appui et de vérification, lesquelles, entre 1990 et 1991, ont atteint 45 millions de dollars.

F. Etat d'avancement des projets

23. Pour évaluer les progrès accomplis et mesurer l'impact de la Conférence, le PNUD, par l'intermédiaire du Groupe d'appui conjoint de la Conférence, a fait le bilan technique de 50 projets dans les sept pays. Ces projets visaient, pour la plupart (72 %), à appuyer des activités productives, principalement par la formation, l'assistance technique et le crédit. Les autres portaient sur l'infrastructure et/ou la remise en état, la prestation de services sociaux de base et la fourniture d'un appui aux institutions. Environ 40 % de ces projets (20) sont exécutés par le biais des gouvernements et les autres essentiellement par l'intermédiaire d'ONG.

24. Ces projets productifs se sont traduits par d'importants progrès dans l'intégration des réfugiés sur place, surtout au Costa Rica et dans les Etats mexicains de Campeche et du Quintana Roo, ainsi que dans la réintégration dans leur communauté d'origine des rapatriés et des personnes déplacées à

/...

l'intérieur de leur pays. Le Groupe a abouti à la conclusion que le principal obstacle auquel se heurtaient les projets d'intégration sur place était celui de l'accès à la terre. Ce problème avait sérieusement entravé les projets d'intégration sur place dans le Chiapas (Mexique) et les projets de réintégration en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua. Il y avait aussi d'autres difficultés d'ordre structurel, des retards dans les transferts de fonds et un manque de coordination entre les diverses parties.

25. La conclusion a été que ces projets (exception faite du PRODERE), visant à améliorer la protection sociale et à construire ou remettre en état l'infrastructure de base avaient eu les résultats suivants : construction et/ou remise en état de 11 800 logements individuels, pour la plupart en El Salvador, au Mexique et au Nicaragua; construction et/ou remise en état de 230 écoles et de 180 centres sanitaires pour la plupart au Mexique. La construction ou la remise en état des établissements scolaires et des équipements sanitaires sont allées de pair avec des activités de formation d'éducateurs et d'animateurs dans les domaines de la santé ainsi que la mise en train de 464,5 kilomètres de routes rurales, dont la moitié en El Salvador. La participation des bénéficiaires a joué un rôle clef dans l'exécution de la plupart des projets productifs et des projets de services sociaux ou d'infrastructure. On a constaté qu'elle avait été particulièrement forte dans le cas des projets exécutés par les ONG et de ceux relevant du PRODERE.

G. Réalisations du Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés

26. C'est le PNUD qui est chargé d'exécuter et de coordonner le PRODERE, en collaboration avec des organismes comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le programme des Volontaires des Nations Unies et le HCR. Au 31 décembre 1991, le budget total du PRODERE s'élevait à 33,5 millions de dollars.

27. L'action territoriale intégrée de ce programme en faveur des populations touchées par les déplacements massifs et forcés, les conflits et la pauvreté a porté sur 15 domaines distincts arrêtés par les gouvernements des six pays intéressés. L'intervention au niveau des collectivités visait tous les besoins urgents des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des populations locales. Grâce aux activités du Programme, axées sur 50 municipalités, 255 000 personnes disposent désormais d'une infrastructure communautaire et sanitaire, 25 270 personnes participent à des projets productifs et plus de 4,3 millions de dollars ont été investis pour la fourniture de crédits; 771 techniciens qualifiés ont fourni un concours et 15 944 producteurs ont reçu une formation.

28. Pour ce qui est de l'éducation, 143 établissements scolaires ont été construits ou remis en état et 289 autres ont bénéficié d'une assistance technique. On a encouragé l'intégration culturelle dans des sociétés multiethniques comme le Belize et le Guatemala. Au total, 28 000 personnes

/...

ont reçu une instruction. Seize centres culturels municipaux ont contribué à la préservation des valeurs culturelles. Dans le cadre des programmes du PRODERE, 62 centres de santé ont été construits ou remis en état et 98 autres ont bénéficié d'une assistance technique.

29. Les Gouvernements nicaraguayen et guatémaltèque ont décidé que les activités en faveur des populations déracinées, qui sont exécutées dans le contexte de programmes de réconciliation et de reconstruction nationales, devraient s'inspirer de la méthodologie du PRODERE. Dans le cadre du PRODERE, des programmes d'aide d'urgence ont été mis au point, dans un premier temps en faveur des réfugiés guatémaltèques revenus du Honduras, afin de faciliter leur réintégration initiale à Yalpamech. En 1992, les activités du PRODERE ont été étendues à trois municipalités au Nicaragua.

30. Un élément clef du développement communautaire intégré est la promotion des droits de l'homme dans le cadre des "initiatives régionales du PRODERE" qui relèvent du HCR et comportent des activités de recherche juridique sur les droits des enfants et des femmes déracinés ainsi que l'organisation de séminaires visant à promouvoir et à faire connaître les principes du droit des réfugiés et du droit humanitaire.

#### H. Nouvelles initiatives de la Conférence

31. Attestant une fois de plus le dynamisme de la Conférence, toute une série de nouvelles initiatives ont été prises pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des communautés de rapatriés. A l'échelon régional, le premier forum régional sur la différenciation de l'action en faveur des femmes réfugiées, rapatriées et déplacées d'Amérique centrale a eu lieu en février 1992 à Guatemala. Il visait à appeler l'attention sur les besoins spécifiques des femmes déplacées en matière de protection et d'assistance et ce, notamment, en privilégiant les femmes dans les activités de planification et d'exécution des projets de la Conférence.

32. Une deuxième initiative concerne les projets à effet rapide qui sont exécutés par l'intermédiaire du HCR au Nicaragua en faveur des collectivités de rapatriés. Ces projets ont été lancés pour répondre aux besoins spéciaux des rapatriés dans des pays dévastés par des années de conflit. Il s'agit d'une action d'intérêt collectif qui dépasse le cadre traditionnellement limité de l'assistance fournie aux rapatriés par le HCR et devrait constituer la première étape d'un développement à moyen et à long terme. Par le biais d'une série de microprojets intégrés, cette action permet de répondre à des besoins élémentaires urgents dans les domaines des services sociaux et de la production. Ce programme ayant été couronné de succès au Nicaragua, le HCR lance actuellement des projets du même type au Belize et au Guatemala.

#### I. Coordination entre le Secrétaire général, le HCR et le PNUD

33. Pour appuyer l'exécution du plan d'action, le Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies, le HCR et le PNUD ont mis en place un dispositif ad hoc, l'équipe spéciale commune qui est chargée de maintenir les contacts étroits qui sont nécessaires pour harmoniser les orientations et des activités

/...

d'appui au processus de paix dans la région. La présence d'un représentant du Cabinet du Secrétaire général dans cette équipe illustre l'importance que revêt la Conférence pour les initiatives de paix régionales.

#### J. Groupe d'appui conjoint de la Conférence

34. Dans le cadre de la Conférence, dont l'objectif déclaré consiste à associer des solutions durables en faveur des populations déracinées au processus du développement économique et social, le partenariat entre le HCR et le PNUD a pris une dimension nouvelle. Il trouve son expression la plus dynamique dans le Groupe d'appui conjoint PNUD/HCR, dont le financement et le personnel sont fournis par ces deux organismes. Depuis 1989, le HCR a versé au total 1,8 million de dollars pour le financement du Groupe, montant provenant de contributions de la CEE, la Finlande, la France, le Japon, la Norvège et la Suède. En 1992, la part du HCR s'élève à 1,2 million de dollars. La contribution du PNUD depuis 1989 s'élève au total à 1,86 million de dollars, prélevés sur les ressources de base et sur les ressources spéciales du Programme allouées par le Canada, la France et la Suède. Est incluse dans ce montant la récente contribution du PNUD (756 000 dollars) que les gouvernements des pays participant au Plan spécial de coopération économique (voir plus haut, par. 2) ont approuvée au titre du projet CAM/91/003, intitulé "Appui au Plan d'action concerté".

35. Au cours de ses deux années d'existence, le Groupe d'appui conjoint a eu principalement pour tâche de faciliter la formulation de projets à l'échelon national, de servir de secrétariat au Comité de suivi, de diffuser périodiquement aux gouvernements, aux donateurs, aux ONG et aux bureaux du HCR et du PNUD des informations sur la Conférence et de gérer une banque de données sur les contributions des donateurs au titre des projets de la Conférence.

#### III. DEUXIEME REUNION INTERNATIONALE DU COMITE DE SUIVI DE LA CONFERENCE

36. La deuxième Réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence, tenue à San Salvador les 7 et 8 avril 1992, avait les objectifs suivants : informer la communauté internationale des progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action, présenter, pour examen par les donateurs, des propositions de projet révisées en fonction de l'évolution de la situation nationale des populations déracinées et évaluer l'orientation future du processus de la Conférence.

37. Ont participé à cette réunion 36 Etats Membres, 18 organisations intergouvernementales et 62 organisations non gouvernementales. Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée, les participants ont réaffirmé la validité des principes et des objectifs de la Conférence, reconnu la contribution de la Conférence au processus de paix dans la région et défini d'importantes lignes d'action pour l'avenir. Les questions appelant une attention prioritaire étaient les suivantes : recensement des populations déracinées et délivrance de papiers, intégration à part entière des femmes dans le processus de développement, examen de la situation des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays et protection de l'environnement.

/...



38. Une des décisions clefs de cette réunion a consisté à prolonger de deux ans la durée du processus, jusqu'en mai 1994, période au cours de laquelle on devrait s'attacher à favoriser sans relâche la paix et la démocratie dans la région et à formuler une stratégie de mobilisation des ressources. Enfin, les participants ont demandé dans la Déclaration que le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du HCR, du PNUD et du Groupe d'appui conjoint de la Conférence, ne relâche pas son soutien et ils ont souligné la nécessité de la coordination avec les autres organismes ainsi que de consultations plus étroites, notamment avec les donateurs et les ONG.

39. Au cours de la réunion à San Salvador, les donateurs ont annoncé des contributions s'élevant au total à 82 670 000 dollars, dont 51 550 000 dollars ont été affectés à des projets de la Conférence et 31 120 000 dollars à d'autres initiatives dans le cadre de la Conférence. La part du HCR qui correspond à des annonces de contributions aux programmes généraux et aux programmes spéciaux, se monte au total à 11,8 millions de dollars. A l'appui de ces programmes, avant de mettre la dernière main aux accords de financement, plusieurs donateurs ont envoyé des missions techniques dans divers pays.

#### Les nouvelles stratégies et propositions

40. Il convient de noter que la majorité des projets présentés à cette réunion supposent une conception globale des collectivités locales touchées par l'intégration ou la réintégration des populations déracinées. Ceci marque une réorientation des activités, conçues à l'origine de la Conférence comme d'ordre essentiellement humanitaire en faveur d'activités d'intégration au développement. De ce fait, la plupart des projets sont de caractère multisectoriel et visent le développement social, l'organisation communautaire, les activités productrices de revenus et la création d'une infrastructure.

41. Les cinq pays d'Amérique centrale, le Belize et le Mexique ont présenté à l'examen des donateurs 65 projets au total, nécessitant en priorité un financement extérieur de 138 millions de dollars répartis comme indiqué ci-après. Le Belize a présenté 14 projets nécessitant un financement extérieur de 6,8 millions de dollars, au titre de l'intégration sur place des réfugiés et des communautés béliziennes touchées. Le Costa Rica a présenté huit projets nécessitant un financement extérieur de 7,9 millions de dollars pour renforcer l'intégration sur place.

42. El Salvador a évalué à 47 millions de dollars ses besoins en financement extérieur pour huit projets de réintégration des rapatriés et des populations déplacées à l'intérieur du pays. Le Guatemala a demandé 18,7 millions au total pour financer six projets visant à renforcer la capacité des collectivités touchées par le retour des réfugiés du Mexique ou celui des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Pour sa part, le Mexique a sollicité le financement d'un seul projet visant à renforcer une zone d'installation de réfugiés dans l'Etat du Chiapas. Le Nicaragua a évalué à 42,1 millions de dollars le montant total de ses besoins, au titre de 13 projets d'intégration des populations déracinées dans les zones les plus

/...

touchées par le conflit. Dans le cas du Nicaragua et d'El Salvador, les projets de la Conférence font partie intégrante des programmes de reconstruction et de réconciliation nationales, tandis qu'au Guatemala ils ressortissent à l'initiative du Fonds national pour la paix (FONAPAZ). Parmi les pays d'asile, seul le Belize a inclus les réfugiés dans son plan de développement national.

#### IV. LES ENJEUX POUR L'AVENIR

43. La Conférence continue d'avoir pour objectif premier de renforcer le processus de paix dans la région. En pratique, cela suppose une amélioration globale des programmes en faveur des populations cibles. Au cours de la période allant de 1992 à 1994, l'impératif immédiat pour la Conférence sera de terminer les travaux restants de son ordre du jour initial. En particulier, le rapatriement librement consenti des réfugiés guatémaltèques au Mexique devrait intervenir dans le cadre du processus de développement. D'autre part, il faudrait renforcer le dispositif d'intégration sur place des réfugiés qui choisissent de rester dans les pays d'asile. En outre, s'agissant des populations cibles il faut étendre le champ d'action de la Conférence à un plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays, dont pour une bonne part, les besoins de protection et d'assistance ne sont toujours pas pris en considération. En dehors de l'aide fournie au titre du PRODERE et de l'assistance des ONG, ce groupe ne reçoit qu'une attention minime et survit dans des conditions de pauvreté extrême.

44. Il faut renforcer encore les capacités nationales et régionales de faire face au problème des déplacements de populations. Cela suppose que d'ici la fin du processus, les populations déracinées soient assurées de faire l'objet d'une attention constante dans le contexte des plans nationaux de développement. Au cours de la période 1992-1994, la Conférence devrait s'attacher en priorité aux grands thèmes suivants :

a) Inscription des populations déracinées dans tous les programmes nationaux et régionaux de développement, sur la base des principes et critères définis dans le Plan d'action de la Conférence;

b) Formulation d'une stratégie de collecte de fonds garantissant la prise en considération des populations déplacées et combinant les sources de financement, de l'action humanitaire et du développement;

c) Définition de mécanismes favorisant l'entente entre les diverses parties.

-----